



Information
mars 2021

Assainissement collectif

2 solutions existent pour se **mettre aux normes**

Un choix pour 30 ans !



STATION BOUES ACTIVÉES

- ▶ **2,5M€** à l'investissement, 1000m³ de béton
- ▶ Fonctionnement : 95 000€ par an hors main d'oeuvre estimée à un mi-temps avec des compétences spécifiques, soit **120 000€**
- ▶ Evacuation des boues par camion **tous les 15 jours**
- ▶ **12 à 18 mois** de travaux
- ▶ **Dépendance énergétique** : 25 000€ annuels d'électricité (au prix d'aujourd'hui), essence pour les camions, utilisation de réactifs pour la désodorisation et la déshydratation, maintenance des infrastructures
- ▶ Attractivité touristique et véloroute voie verte impactées

ET



FILTRE PLANTÉ AÉRÉ

- ▶ **1,8M€** à l'investissement, 5000m² de géotextile
- ▶ Fonctionnement : **45 000€** par an, main d'oeuvre incluse (essentiellement jardinage)
- ▶ Evacuation des boues sèches par camion **tous les 15 ans**
- ▶ **6 à 10 mois** de travaux
- ▶ **5 fois moins** d'électricité, installation rustique, moindre consommation de réactifs pour le traitement du phosphore

Sans présager de quelle est la meilleure solution avant que les deux puissent être **comparées équitablement**, la municipalité souhaite que les dieulefitois puissent bénéficier d'une solution :

- la **plus à même de résister aux perturbations écologiques à venir** : rareté des ressources, de l'énergie, de l'eau.
- qui **impacte le moins possible leurs finances**.

Faute de pouvoir organiser une réunion publique, la mairie vous donne RDV

mercredi 7 avril 2021 à 19h

Visio-conférence

Seront invités à intervenir : Michèle Rivasi (députée européenne), Pascal Molle (INRAe-INSAvalor), Laurent Besombes (AMO Bas-en-Basset), Richard Bouquet (président du SIEA), Katy Pojer (Agence de l'eau)

Conférence sur Zoom <https://bit.ly/2PQM3rG> ou en direct sur Youtube : <https://bit.ly/39SB5cH>
Liens disponibles sur le site de la mairie - Conférence accessible en rediffusion

Quelques détails...

Ce n'est pas la mairie qui gère l'assainissement et choisit la solution

L'assainissement collectif de Dieulefit est mutualisé avec Le Poët Laval, au sein d'un syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement, le SIEA. Il n'y a pas de vote prévu sur le choix d'une solution, c'est le système boues activées qui a été retenu par la mandature précédente. C'est le bureau du SIEA qui va choisir le prestataire. Ce bureau est élu par le comité du SIEA, composé des 6 délégués de Dieulefit, des 6 délégués du Poët Laval et d'1 délégué pour 17 autres communes (2 pour la Bégude), ces 17 communes n'étant pas concernées par l'assainissement collectif.

Le filtre planté marche sans séparation des urines

Le filtre planté est la proposition de l'étude INSA-valor/INRAe (instituts de recherche publics) pour mettre aux normes notre système de traitement : il se suffit à lui-même et ne demande pas de modification du réseau ni de changement des habitudes. Il permet d'atteindre les normes demandées pour la taille de notre population et les prévisions d'augmentation sur 30 ans. Cette même étude ne retient pas la séparation à la source des urines pour la mise aux normes.

Le filtre planté n'attire pas les moustiques et ne dégage pas d'odeurs

Le filtre planté n'a rien à voir avec le lagunage actuel qui génère ponctuellement des nuisances olfactives pour les riverains. Le filtre planté ne présente pas d'eau en surface et donc pas de développement de moustiques. Cette filière largement répandue en France, 5000 sites dont certains ont 35 ans, n'engendre pas d'odeurs désagréables, et la plupart sont situés à proximité des habitations.

Le filtre planté à aération forcée est agréé par les organismes publics

Ce système à aération forcée bénéficie de 18 ans d'ancienneté aux Etats-Unis, avec les mêmes normes qu'en France, et de 5 ans en France. Il a été évalué et homologué par le groupe de travail national EPNAC (ministère, INRAe, agence de l'eau, etc.) qui acquiert et mutualise les connaissances en matière d'assainissement pour les petites et moyennes collectivités.

Le filtre planté est adapté aux communes de notre taille

Des communes de taille similaire à la nôtre l'ont choisi et en sont satisfaites. L'aération forcée permet de réduire la surface nécessaire par rapport à un filtre planté sans aération, ce qui réduit aussi le temps d'entretien (désherbage). Souvent les communes de notre taille n'optent pas pour le filtre planté car elles manquent de place, ce qui n'est pas notre cas.

Nous pouvons obtenir des financements pour le filtre planté

Avec de la **volonté politique**, vu les nouvelles orientations affichées des financeurs (État, Département, Agence de l'eau) en matière d'adaptation des territoires aux changements climatiques, la **négociation est possible**. Nous pourrions même espérer un financement supérieur à ce qui a été obtenu pour l'hypothèse boues activées.

Nous avons le temps d'étudier autre chose

Dans son courrier au maire de Dieulefit en date du 5 février 2021, la directrice départementale des territoires, représentante des services de l'Etat, donne "la **possibilité d'adapter le planning d'exécution**" et "d'effectuer les travaux portant sur l'**éventuel nouveau système d'épuration en 2022**".

**NB : En l'absence d'appel d'offres permettant d'avoir un même niveau d'étude des 2 solutions, les chiffres indiqués pour le filtre planté sont issus des informations données par la commune de Bas-en-Basset, qui a installé ce système.*

Le 6 avril 2021, le conseil municipal de Dieulefit adoptera une motion qui demande au SIEA :

- de déclarer **sans suite** l'appel d'offres **boues activées**,
- de relancer un appel d'offres dit «**performancier**», ouvert à variante, auquel des constructeurs de filtres plantés pourront répondre, seul moyen, pour le SIEA, de pouvoir **comparer véritablement** les différentes solutions sur les plans **techniques, financiers, de résilience énergétique et d'impact environnemental**.